



Le 26 mars 2021

COMITE TECHNIQUE DE LA COUR D'APPEL DE BORDEAUX

Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général,

Ce comité technique se tient toujours dans un contexte national totalement bouleversé en raison de la crise sanitaire sans précédent qui nous touche tous depuis maintenant un an et qui n'est pas, de toute évidence, prête à se terminer.

Il est à souligner que, depuis le début de cette période, les agents de greffe démontrent leur grande implication professionnelle et leur sens du service public : malgré un contexte plus que difficile, les missions essentielles ont toujours été assurées grâce à leur dévouement et à leur courage.

Aujourd'hui, c'est avec une maxime du Président de la République que nous souhaitons attirer votre attention :

« *Quoi qu'il en coûte !* »

Si pour certains cette phrase est synonyme de gestion d'une crise sanitaire, financière et sociale sans précédent, pour les services judiciaires elle est surtout synonyme de : **RAS-LE-BOL**.

Nous constatons une situation d'épuisement des fonctionnaires de greffe, de découragement face à l'incompréhension et aux signaux de mépris envoyés inlassablement par notre Direction. Cette situation se traduit par une fuite de nos collègues des juridictions comme le montrent les demandes de mutations en hausse, dans un système devenu totalement opaque, la multiplication des demandes de détachements, ou les départs vers les I.R.A.

Autre signe qui ne trompe pas sur l'épuisement et le manque de considération qui se fait sentir : les demandes de ruptures conventionnelles, et nous voyons maintenant des collègues qui nous interrogent sur les conséquences d'une démission....

Cette désaffection engendre une instabilité tant pour les agents que pour l'encadrement et au final pour les justiciables et le service public de la justice....

Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général, nous tenions également à vous faire remonter le mécontentement actuel au sein des greffes suite à des décisions ou à l'absence de décisions qui ne dépendent pas uniquement de vous :

- LE MANQUE de respect vis-à-vis des personnes dites vulnérables au sein de nos institutions, comme l'a montré l'incapacité de notre ministère à faire appliquer une décision du Conseil d'État sur la liste des cas de vulnérabilités et son application dans les faits. De même que la discordance entre les diverses notes qui pullulent actuellement, engendrant à tous les niveaux des difficultés de gestion et le sentiment perpétuel qu'ont les agents vulnérables de devoir se justifier en permanence auprès de leur direction !
- LE MANQUE de reconnaissance avec une prime COVID injuste et misérable, à la vue des risques et de l'investissement des agents sur le terrain, c'est une bien curieuse façon de remercier et de motiver !
- LE MANQUE de considération du statut de greffier en osant publier des postes de contractuels B avec un salaire supérieur à un greffier débutant et des contraintes amoindries, et oser demander aux greffiers de former ces contractuels... n'est-ce pas là le summum de la petitesse de notre ministère ? On voudrait la fin du greffier que l'on ne s'y prendrait pas autrement !
- LE MANQUE de connaissance de notre ministre, en validant le recrutement de 268 juristes assistant, offrant ainsi à un juge de pouvoir doubler les jugements rendus par celui-ci. Si on peut se féliciter de cet engouement à aider les magistrats dans leur travail quotidien, la question qui se pose est : où est le doublement des fonctionnaires qui découle de cette annonce ? Car, comme évoqué précédemment, ce n'est pas le recrutement de contractuels qui règlera les difficultés de nos collègues déjà grandement en peine avec leur charge de travail actuelle !



De nombreux autres sujets suscitent également des incompréhensions, comme, par exemple...le télétravail.

Durant cette Nième crise sanitaire, le principe est toujours clairement défini par la Fonction Publique et la DSJ : c'est le télétravail pour tous, en lieu et place de l'activation des PCA.

Le télétravail est donc la norme nous dit-on. Et pourtant, rien n'a changé : les ultras portables arrivent dans votre ressort, disons avec parcimonie, l'accès à certains logiciels est toujours compliqué et surtout la doctrine de mise en œuvre du télétravail dans les greffes n'est toujours pas claire et déjà les premiers signaux envoyés par la sous-direction des greffes nous interpellent.

En effet, alors que la circulaire du 23 octobre 2020 du Secrétariat Général explique clairement la mise en œuvre du télétravail, tout en précisant qu'elle s'applique dans toutes les juridictions de l'ordre judiciaires, la DSJ fait tout pour torpiller le processus en créant un groupe de travail, dont les conclusions n'ont toujours pas été publiées, et en préparant les esprits à une mise en place progressive dans certaines juridictions pilotes ! Nous regrettons ce manque de volonté de notre Direction de mettre effectivement en place le télétravail, en refusant simplement d'appliquer la circulaire du Secrétariat Général.

Pour conclure, Madame la Première Présidente, Monsieur le Procureur Général, nous savons que dans notre ressort, malgré toutes les difficultés que nous rencontrons au quotidien, le dialogue existe, surtout dans cette situation si particulière. Nous vous remercions pour votre transparence, auprès de l'ensemble des agents du ressort de la cour d'appel notamment sur l'évolution de la crise sanitaire du COVID19 et, d'une façon plus globale, sur la gestion et la prise en compte des situations particulières.

Le Bureau de Secteur de l'UNSa Services Judiciaires